



**Contrat de Destination
« Le Mont Saint Michel et sa Baie »
COMITE DE PILOTAGE**

**Mardi 27 septembre 2016
Pleine-Fougères**



RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le mardi 27 septembre 2016, les partenaires du Contrat de Destination « Le Mont-saint-Michel et sa baie » réunis en assemblée plénière ont validé les décisions suivantes :

- Le périmètre du Contrat, territoire de projet commun à l'ensemble des partenaires signataires (cf. cartographie diffusée dans le contrat annuel d'actions 2016)
- Accueil de deux nouveaux signataires au sein du Contrat :
 - La Ville de Granville
 - La Communauté de Communes Baie du Mont-Saint-Michel – Porte de Bretagne
- Le lancement de la définition du positionnement du Mont-Saint-Michel et sa baie autour de la notion suivante : « Un site et un écrin naturel uniques au monde, à découvrir ». Ce lancement s'accompagne de la mise en place d'une Cellule Opérationnelle de Communication à l'échelle de la destination.
- Validation du Contrat annuel d'actions 2016